



32, rue Etienne Mimard
42021 Saint-Etienne Cédex 01

☎ 04.77.49.59.20
Fax 04.77.49.59.34

PHOTO
D'IDENTITE

ETIENNE MIMARD
LYCEE PROFESSIONNEL

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

INSCRIPTION (Entourer les mentions utiles)				
CLASSE :	PREMIERE PASSERELLE			
SPECIALITE :	Automobile	Carrosserie	M.E.I	E. D. P. I.
	POP			Usinage
STATUT :	Scolaire		Scolaire Ulis	
REGIME :	Externe	Demi-Pensionnaire		Interne
Abonnement STAS	OUI		NON	
Aménagements de la scolarité	PAI	PAP		MDPH

IDENTITE DE L'ELEVE	NOM DE L'ELEVE	
	PRENOM DE L'ELEVE	
	SEXE	
	DATE DE NAISSANCE	
	DEPARTEMENT DE NAISSANCE	
	COMMUNE DE NAISSANCE	
	PAYS DE NAISSANCE	
	NATIONALITE	
	COURRIEL ELEVE (adresse internet)	
	N° TELEPHONE ELEVE	

Fait à :

Le :

Signatures :

Du Responsable Légal 1

Du Responsable Légal 2

Les données renseignées sur la fiche élève/responsables seront prises en compte par le chef d'établissement dans l'application de gestion de la scolarité des élèves du second degré, conformément à l'arrêté du 22 septembre 1995 modifié portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif au pilotage et à la gestion des élèves du second degré portant sur trois niveaux : établissement, académique, administration centrale et dans l'application "SCONET Suivi de l'Orientation" pour laquelle la CNIL a délivré, le 24 mars 2010, un récépissé à la déclaration ministérielle n°1403893. Par ailleurs, en application de l'article L. 313-7 du code de l'éducation, les noms des élèves ou apprentis de 16 ans et plus ainsi que leurs coordonnées (ou celles de leurs représentants légaux) qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par l'article D. 313-59 du code de l'éducation seront transmis aux missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ainsi qu'aux coordonnateurs locaux désignés par les représentants de l'Etat dans le département, par le biais d'un traitement informatique de suivi et d'appui aux décrocheurs, régulièrement autorisé par la CNIL par délibération n°2010-448 du 2 décembre 2010, dans le but de leur proposer des solutions de formation, d'accompagnement ou d'accès à l'emploi. Les droits d'opposition, d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exercent auprès du chef d'établissement dans les conditions définies par les articles 38, 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE (2018-2019)

Nom de l'établissement :

Adresse :

Boursier (O ou N) :

Pour les nouveaux boursiers, joindre la notification de droits ouverts

Classe :

Option :

ANGLAIS

RESPONSABLE LEGAL

Ce représentant paie les frais scolaires : oui (joindre un RIB) - non

Nom :

Prénom

Lien de parenté (père, mère, tuteur.....)

Adresse :

<input type="text"/>	Code postal :	Commune :	Pays :
----------------------	---------------	-----------	--------

@courriel (adresse internet parent 1)

Téléphone domicile

Téléphone Travail

Téléphone portable

Profession :

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves (0 ou N) :

Acceptez-vous de recevoir des SMS (0 ou N) :

RESPONSABLE LEGAL

Ce représentant paie les frais scolaires : oui (joindre un RIB) - non

Nom :

Lien de parenté (père, mère, autre.....)

Adresse :

<input type="text"/>	Code postal :	Commune :	Pays :
----------------------	---------------	-----------	--------

@courriel (adresse internet parent 2)

Téléphone domicile

Téléphone Travail

Téléphone portable

Profession :

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves (0 ou N) :

Acceptez-vous de recevoir des SMS (0 ou N) :

Autre Personne à prévenir

NOM PRENOM	LIEN DE PARENTE	TELEPHONE DOMICILE	TELEPHONE TRAVAIL	TELEPHONE PORTABLE
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Pour s'inscrire :

DOCUMENTS A RENDRE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Veillez vérifier le contenu du dossier en cochant les cases ci-dessous

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Scolarité

- Coupon d'adhésion à la coopérative scolaire
- Chèque pour la caisse à outils
- Chèque coopérative 30 €
- Chèque caution livres 80 €
(non encaissé, rendu en fin d'année avec le retour des livres)
- Fiche d'urgence
- Si aménagements de scolarité, fournir dossier de suivi PAP ou GEVASCO
- Autorisation de sortie (sauf élève majeur) + document PASS'REGION
- Photocopie de la carte d'identité (recto/verso)** la fiche d'infirmierie
- 4 PHOTOS D'IDENTITE : **2 à coller ou àagrafer** : 1 sur le dossier d'inscription et 1 sur la fiche d'infirmierie , **2 à joindre** au dossier, avec le nom et le prénom de l'élève au dos (une pour le trombinoscope et une pour le carnet de correspondance)

Aagrafer au coupon d'adhésion avec le nom et le prénom de l'élève au dos et à l'ordre de la Coopérative E.MIMARD

Intendance

- Pour les ½ pensionnaires : Chèque à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Etienne Mimard de 42,40 € (avec le nom et le prénom de l'élève au dos) correspondant à 10 repas à 4,24€
- RIB du responsable financier pour le service de l'intendance (avec le nom et le prénom de l'élève au dos).
- NOTIFICATION de droits ouverts pour les nouveaux boursiers

Infirmierie

- Fiche infirmierie + photocopie vaccins
- Note confidentielle de renseignements médicaux sous enveloppe cachetée libellée à l'attention du médecin de l'Education Nationale

IMPORTANT

Assurance : Il est vivement conseillé aux parents de souscrire une assurance scolaire.



LYCEE PROFESSIONNEL ETIENNE MIMARD

32 rue Etienne Mimard

42021 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

Tel : 04 77 49 59 20

Année scolaire 2019/2020

INSCRIPTIONS DES ELEVES DANS L'ETABLISSEMENT

MERCREDI 3 JUILLET 2019	
13h00- 17H00	1ères Passerelles toutes formations

Les élèves pour qui ces formalités n'auraient pas été accomplies aux dates indiquées seront considérés comme démissionnaires et rayés des listes. Il est recommandé de respecter strictement les horaires indiqués pour chaque classe.

RENTREE SCOLAIRE DES ELEVES DU LYCEE PROFESSIONNEL

MARDI 3 SEPTEMBRE 2019		MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2019	
De 13h45 à 15h45	ACCUEIL des PREMIERES par le professeur principal	DEBUT DES COURS selon les emplois du temps	PREMIERES
A partir de 16h00	ACCUEIL et installation des élèves internes de PREMIERE		

TRANSPORTS SCOLAIRES

<p>LOIRE TIL, routier ou SNCF (Hors St-Etienne Métropole et Grand Roanne):</p> <p>Pour les élèves externes et demi-pensionnaires de la Loire : Les élèves utilisant les transports scolaires TIL du Conseil général (routiers ou SNCF) à la rentrée 2019, les parents sont invités à inscrire ou à réinscrire leur enfant et à payer la participation familiale sur le site www.loire.fr/InscriptionTIL, du 15 mai 2019 au 30 septembre 19 (possibilité de retrait au secrétariat du dossier papier mais pour les renouvellements, retour du dossier complété au secrétariat avant le 15 juin 2019). <i>Attention, toute inscription faite après le 31 juillet 2019 sera assujettie à une majoration de 30€.</i></p> <p>Pour les élèves internes de la Loire (hors St-Etienne Métropole et Grand Roanne) : Retirer une demande de subvention au secrétariat du lycée à partir du mois de septembre 2019 (à retourner au secrétariat avant le 18 octobre 19).</p>
<p>GRAND ROANNE</p> <p>Pour information, depuis l'année scolaire 2018-2019, il n'y a plus d'aide</p> <p>STAS : Pour les élèves externes et demi-pensionnaires qui prennent uniquement la STAS, vous adresser directement à la STAS.</p>
<p>SAINT-ETIENNE METROPOLE</p> <p>Pour les élèves externes et demi-pensionnaires utilisant les transports scolaires de Saint-Etienne Métropole (hors STAS) : Renseignements et inscriptions sur www.st-etienne-metropole.fr dès le début du mois de juin ou vous adresser au secrétariat pour retrait d'un dossier papier, à retourner à Saint-Etienne Métropole directement avant le 15 juillet 2019.</p>
<p>HAUTE-LOIRE</p> <p>Pour les élèves internes de la Haute-Loire : Les élèves pourront retirer le dossier de demande d'aide au secrétariat à compter du mois de septembre 2019 et le retourner complété avant fin novembre 2019. L'aide forfaitaire sera versée en fin d'année. Renseignements auprès du service des transports du département de la Haute-Loire au 04 71 07 41 36</p> <p>Pour les élèves externes et demi-pensionnaires de la Haute-Loire : Vous adresser au secrétariat pour le feuillet SNCF. (En attendant la carte d'abonnement, les élèves doivent prendre un abonnement mensuel qui leur sera ensuite remboursé).</p>
<p>AIN</p> <p>Pour les élèves internes (ou hébergés ou logés sur la commune) utilisant le car, le train, la voiture ou le taxi : Vous adresser au secrétariat dès le mois de septembre pour retrait du formulaire et nous le retourner avant mi novembre 2019. La bourse de transport sera versée en fin d'année</p>
<p>RHONE</p> <p>Pour les élèves domiciliés dans le Rhône : Remplir le formulaire d'inscription à partir de mi-juin 2019 sur le site www.carsdurhone.fr/ (Renseignements au 0 800 10 40 36)</p> <p>Pour les élèves utilisant la SNCF, la carte OÙRA Illico liberté jeunes donne droit à 50% sur les trajets (tarif annuel 15€)</p>
<p>DROME</p> <p>Pour les élèves internes Vous adresser au secrétariat pour les imprimés à retourner avant début juillet 2019. (Renseignements au 04 26 73 33 00)</p>
<p>ARDECHE</p> <p>Pour les élèves internes Inscription sur le site : https://www.auvergnerhonealpes.fr/ → Mes aides → Transports ou → bandeau « Inscription transports » (avant le 31/08/19 pour les élèves utilisant le train+le car) . Vous pouvez retirer le formulaire auprès du secrétariat, nous le retourner avant le 26/09/19. Attention, tout dossier arrivé au Département de la Drôme après début octobre 19 ne sera pas traité.</p>
<p>PUY DE DOME</p> <p>Pour les élèves internes (ou hébergés ou logés sur la commune) l'abonnement Illico liberté jeunes donnant droit à 50% de réduction sur les trajets, a remplacé l'abonnement interne scolaire. Se rendre exclusivement auprès d'une gare ou boutique SNCF</p>
<p>BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE</p> <p>Pour les élèves internes Vous adresser au secrétariat pour le retrait du dossier à partir de fin juin 2019, et nous le retourner début octobre 2019</p>

ADHESION COOPERATIVE SCOLAIRE 2019/2020

LYCEE PROFESSIONNEL E.MIMARD

La Région Rhône Alpes Auvergne octroie une subvention livres scolaires à tous les élèves en cycle secondaire au moyen du PASS'REGION.

Attention

Ce PASS'REGION aura une durée de 3 ans (il est donc très important de ne pas la perdre). N'oubliez pas d'en faire demande lors de votre inscription.

De plus, outre la somme de 100 € qui sera automatiquement crédité pour l'achat des livres, vous pourrez bénéficier d'une série d'avantages que vous découvrirez dans les documents mis à disposition par la Région et sur internet.

OBJET DE LA COOPERATIVE : Quelques points de ses activités :

- Vente de matériel spécifique à l'enseignement technologique aux élèves à des prix avantageux.
- Vente de quelques articles de papeterie dont vous pourrez avoir la liste à la rentrée
- Groupement d'achats des livres, outillage ou location de manuels
- Participation financière sur des projets à caractères pédagogiques et culturels pour les élèves
- Collecte des cotisations pour l'association sportive, la Maison de lycéens et la bibliothèque des élèves.
- Achat de papier pour photocopies

Coupon d'adhésion à découper et à joindre avec les chèques

Inscrire le nom de l'élève et la classe au dos du chèque.

Tous les chèques sont à établir à l'ordre de « COOPERATIVE LYCEE E.MIMARD » et à agraffer au bas du coupon d'adhésion.

✂-----

NOM et Prénom de l'élève : _____ Classe : _____

Nom et Prénom du responsable Financier : _____

Courriel du responsable financier : _____

Règlement de la cotisation : **MONTANT 30 €uros**

(1) Règlement par chèque :

ou (1) Règlement en espèces :

N° du chèque:.....

Nom de l'émetteur :.....

Nom de la banque :

Montant à régler suivant les filières :

BAC MEI **0€** (1) BAC AUTOMOBILE **55€** (1) BAC CARROSSERIE **0€** (1)

BAC EDPI **0€**(1) BAC PROD. IMPRIMEE/GRAPHIQUE **22€** (1)

BAC TECH. USINAGE **0€** (1)

Taille pour les vêtements de travail en fonction de la filière :

Entourer la taille qui convient :

Pantalon (pour PI, PG) : 38 40 42 44 46

Tee-shirt (pour PI, PG) : S M L XL XXL

Blouse (pour TU) : 38 40 42 44 46

Combinaison (pour MVA,Carros,MEI): 40 42 44 46 48 50

Pointure de chaussures : _____

(1) Règlement par chèque :

ou (1) Règlement en espèces :

N° du chèque : Nom de l'émetteur :

Nom de la banque :

Caution Livres : **80 €uros**

(chèque non encaissé, rendu en fin d'année avec le retour des livres)

N° du chèque : Nom de l'émetteur :

Nom de la banque :

(1) Cocher la case correspondante

Agraffer les chèques ici SVP

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

COOPERATIVE LYCEE E. MIMARD

La coopérative au lycée c'est :

- Une solidarité entre lycéens
- Plus de 7000 livres qui sont loués aux élèves chaque année de la seconde à la terminale et renouvelés en fonction des programmes
- La possibilité de location de calculatrices et de multimètres
- La confection de caisses à outils pour les élèves BAC Pro automobile, carrosserie, maintenance des systèmes automatisés, PI, PG ou EDPI
- La vente de matériels techniques et professionnels à des prix très performants.
- La possibilité d'achat de livres complémentaires avec remise

La coopérative au lycée c'est :

- Des achats de livres pour la bibliothèque des élèves
- Une participation financière aux activités et sorties sportives organisées avec l'association sportive
- Une aide aux maisons des lycéens de l'établissement
- En cours d'année c'est une prise en charge des frais de transports pour des sorties, visites à caractère culturel et pédagogique (visite d'entreprise, site historique, voyage linguistique, rallye mathématiques pour les secondes).
- Entretien des manuels scolaires

La coopérative est une association de loi 1901, et est adhérente à l'OCCE ce qui la fait participer à une solidarité entre coopératives. Chaque élève devient adhérent en payant une cotisation lors des inscriptions.

HEURES D'OUVERTURE DE LA COOPERATIVE AUX ELEVES

Lundi	Jeudi	Vendredi
De 9 h à 12h	De 9h à 12h	De 9h à 12h

Adresse siège social : Coopérative lycée E.Mimard -32 rue E.Mimard 42021 St Etienne cedex 1
N° d'association W423000171

LISTE OUTILLAGE POUR INFORMATION

Le PASS'REGION prend en charge tout ou partie de l'outillage, mais il reste un reliquat à payer pour certaines filières. (voir document "adhésion coopérative").

Pour information, ci-dessous la valeur de l'équipement .

PREVOIR UN CADENAS POUR LA RENTREE

OUTILLAGE Maintenance MEI (dotation région 150€)	OUTILLAGE Carrosserie (dotation région 230€)
Valeur de l'équipement : 150€	Valeur de l'équipement : 230€
Chaussures de sécurité haute	Burin extra plat 26 mm expert
Logo Région	Câle à poncer caoutchouc avec 50 patins
Multimètre numérique	Casque anti bruit
Gants fleur bovin t9	Clé en tube coudée 8 mm-expert
Lunette de protection	Clé en tube coudée 10 mm-expert
Lunette pour soudure	Clé en tube coudée 13 mm-expert
pieu à coulisse 1/50E 200 mm jauge de profondeur	Clé mixte 10 mm stanley expert
Pinceau queue de morue 30 mm	Clé mixte 13 mm stanley expert
Pince à sertir standard-Expert	Logo Région
Pointe à tracer long 190 mm	Combinaison bicolore gris/rouge
Pointeau 6mm long 100 mm	Gants fleur bovin T9
Reglet flexible long 200 mm	Fôret à dépointer diam 8mm
Tournevis primo expert meca 5,5x125	Lot 9 clés mâles Torx
Tournevis 1000V 3,5*75 expert	Jeu de cales à mastiquer
Cadenas 3 chiffres 35 mm	Lunettes de protection
Veste, pantalon et tee shirt de travail	Demi masque moldex 7000 M
sac sport 35L 50x30x25	Mètre ruban 3mx16mm
Clé mixte 8 mm tête et œil 12 pans incliné à 15°/chrome V	Chaussures hautes cuir
Clé mixte 10 mm tête et œil 12 pans incliné à 15°/chrome	Pointe à tracer long 190 mm
Clé mixte 12 mm tête et œil 12 pans incliné à 15°/chrome	2 filtres Moldex
Clé mixte 13 mm tête et œil 12 pans incliné à 15°/chrome	Tenaille russes 200 mm
Clé mixte 17 mm tête et œil 12 pans incliné à 15°/chrome	Tournevis primo expert elec 4,0x100
9 clés mâles têtes sphériques sur support 1,5 à 10 mm	Tournevis primo expert PH1
	Coffret douilles 1/4 metriques 34 pièces expert
	Sac de sport 35 litres 50x30x25 cm
	Marteau Rivoir bois 35 mm expert

LISTE OUTILLAGE POUR INFORMATION

OUTILLAGE AUTOMOBILE MVA (dotation région 150€)	OUTILLAGE EDPI (dotation région 150€)
Valeur de l'équipement : 205€	Valeur de l'équipement: 150€
Logo Région	Etui 12 crayons couleur
Combinaison noire 2 zip	Classeur vert à levier dos 8mm
12 clés mixtes	Intercalaires 6 positions
Clé mixte 18mm tête et œil 12 pans incliné à 15° chrome	Clé USB. 8G
Coffret douilles 1/2 22 pièces Stanley Expert	Coffret compas
9 clés mâmes Torx	Règle plate 30 cm
Marteau Rivoir bois 30 mm expert	Equerre 60°20cm
Chaussures hautes cuir	Equerre 45°20cm graduée transparent fumé
Tournevis fente mécanicien 4*202 expert	Pack 4 feutres surligneurs pointes bizeautées
Tournevis fente mécanicien 8*291 expert	100 pochettes perforées
Clé mâle 6 pans 7	Porte-mine 0,5 incassable
Multimètre numérique afficheur classique	12 mines 0,5 HB
100 gabts nitrile bleus taille L	Porte-mine 0,7 avec gomme
Sac sport 35 litres 50x30x25 cm	12 mines 0,7 HB
Boîte 50 bouchons uvex	Rapporteur trigonométrique
Pince multiprise 250 mm	Trace cercle pairs et impairs
9 clés mâles tête sphérique sur support 1,5 à 10 mm	Gomma plastique
Pince à bec long	Bobine PLA haute résistance rouge 0,75 kg 1,75mm
	Cartouche noire Ninja Flex 1,75 mm
	Requerre

OUTILLAGE PI/PG (dotation région 100€)	OUTILLAGE Tech.d'usinage (dotation région 150€)
Valeur de l'équipement : 122€	Valeur de l'équipement : 150€
12 crayons de couleur	Logo région
20 feutres fins couleurs	Cadenas 4 chiffres
Casque anti bruit	Sac à outils
Chaussures basses cuir	Chaussures basses cuir
Clé USB. 8G	Ebavureur 3 lames
Compte fil dioptrie 10x30* 23mm	Gants enduits polyurethane gris T9
Gants vinyles jetables lot de 100 taille 9/L	Lunettes de protection
Pantalon poches genoux	Réglet flexible 200mm
Papier blanc 75g A4	Tee-shirt noir, sweat gris et pantalon noir de travail
Règle plate cristal 50 cm	Circuit imprimé de clé USB 8 G
Souris optique 2 boutons USB 1000dpi	Circuit imprimé de la télécommande Selfie
Tee-shirt bleu océan	Casque stéréo
Ramette papier blanc A3 500 F 80g	Pied à coulisse 1/50 capacité 200mm
Mugs pour sublimation	



DEMI-PENSION ET INTERNAT

Le service d'hébergement (demi-pension et internat) est facultative.

Elle est réalisée sous la responsabilité du représentant légal de l'élève qui s'engage à en régler les frais.

DEMI-PENSION

L'accès à la demi-pension se fait obligatoirement par carte magnétique remise lors de l'inscription.

Repas crédités par avance sur la carte de l'élève.

Passage de la carte dans un lecteur pour obtenir son plateau (débit d'un repas avec solde visible à chaque passage).

Double passage autorisé sur chaque carte permettant aux élèves de se dépanner entre eux (en cas d'oubli de la carte ou de crédit insuffisant).

En cas de perte : faire bloquer sa carte auprès de l'intendance.

Fournir un RIB lors de l'inscription pour remboursement des reliquats non consommés.

Tarif Repas élève : 4.24€

Tarif Repas étudiant post-bac (*tarif mis à jour par le CROUS en Aout*): 3.25€

Pour les nouveaux demi-pensionnaires, prévoir un chèque incluant un nombre minimum de 10 repas pour obtenir la carte (42.40€ pour les élèves - 32.50€ pour les étudiants)

INTERNAT

L'accès à l'internat et au self se fait obligatoirement par carte magnétique remise lors de l'accueil à l'internat en septembre.

Passage dans un lecteur pour obtenir son plateau (un seul passage possible)

En cas d'oubli : faire une demande de carte de prêt auprès du service intendance.

En cas de perte : faire bloquer sa carte auprès de l'intendance et prévoir le remplacement.

Forfait annuel découpé en 3 trimestres de montants inégaux, payables en début de trimestre et au plus tard à la date butoir indiquée sur l'avis aux familles remis aux élèves à l'internat et envoyé par mail au responsable financier.

Un chèque d'acompte de 175.00€ est demandé lors de l'inscription (encaissé immédiatement).

Possibilité d'échelonner : signature d'un échelonnement engageant la famille dès réception de factures. Pour les lycéens boursiers, les bourses sont déduites du forfait d'internat.

Les élèves de lycée professionnel et de BTS absents de l'internat durant leur stage bénéficient d'une remise d'ordre (document à remplir).

Tarif forfait annuel : 1695.60€

Découpé en 3 trimestres : Janvier-Mars 2019 : 565.20€

Avril-Juin 2019 : 471.00€

Septembre-Décembre 2019 : 659.40€

TARIF BADGE MAGNETIQUE OBLIGATOIRE - COUT DE REMPLACEMENT (1^{er} badge fourni)

Badge d'accès **Demi-pensionnaire** 3.80€

Badge d'accès **Interne** 6.00€

LE PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION OU DE L'INTERNAT PEUT SE FAIRE :

- Par **Carte Bancaire Internet**, service accessible 24h/24, validation des paiements toutes les 30 mn (en dehors des heures de repas). Code d'accès et identifiants donnés par le service intendance sur demande ou par mail au cours du mois de septembre (adresse mail valide)

Ce service permet :

- le suivi du solde et des consommations pour les demi-pensionnaires
- le suivi du forfait de l'internat et son paiement fractionné par avance selon le choix de la famille (sinon factures trimestrielles à régler dès réception)

- En **espèces ou en chèque** (à l'ordre du lycée Etienne Mimard) les lundis et jeudis au service intendance.

DIVERS :

- Les menus et règlements sont consultables sur <http://etienne-mimard.elycee.rhonealpes.fr>

Tous les tarifs sont révisables avec effet au 1/1/2020.

Ils sont arrêtés par la collectivité Régionale Région Auvergne-Rhône-Alpes sur proposition de l'établissement.



FONDS SOCIAUX ET FONDS REGIONAL D'AIDE A LA RESTAURATION

(ne concernent pas les étudiants post bac)

Renseignements auprès du service Intendance :

Afin de mieux tenir compte de situations familiales susceptibles d'évoluer en cours d'année, deux aides provenant l'une de l'Etat, l'autre de la Région ont été mises en place pour aider les familles rencontrant des situations économiques et sociales difficiles (aides liées à la scolarité, à l'accès à la demi-pension et à l'internat).

Les demandes sont instruites auprès de l'assistante sociale du lycée et présentées lors de commissions.

BOURSES NATIONALES D'ETUDE DU SECOND DEGRE DE LYCEE

(Sous réserve de l'évolution des textes à la rentrée 2019)

Les nouveaux élèves doivent signaler impérativement leur qualité de boursier lors de leur inscription, afin de faciliter le suivi de leur dossier, et présenter une notification de droits ouverts, document attestant que leur dossier a été accepté par les services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône (pôle académique des bourses).

Les élèves boursiers déjà scolarisés au Lycée Mimard n'ont aucune démarche particulière à faire, lorsque les bourses de lycée sont attribuées, elles le sont pour la durée de la scolarité au lycée.

Les élèves redoublants ou en réorientation seront soumis à une ré-étude de leur dossier entre juin et octobre (vérification de ressources).

La campagne de demande de bourses de lycée a lieu chaque année entre mars et juin *(pour devenir boursier à la rentrée suivante) :*

Les demandes se font en ligne sur <https://teleservices.ac-lyon.fr/ts> à l'aide des identifiant et mot de passe téléservice communiqués par l'établissement où est scolarisé l'élève. Lors de cette démarche, les familles connaissent, dès le dépôt de la demande, le montant de la bourse qu'elles sont susceptibles de toucher et peuvent suivre l'avancée de leur dossier.

Uniquement dans certains cas particuliers, la demande peut se faire sur dossier papier. Un simulateur en ligne vous permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse de lycée sur www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee. Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez demander l'aide des services sociaux de l'établissement.

Si le dossier est accepté vous recevrez une notification de droits ouverts à présenter à l'établissement accueillant votre enfant.

Une campagne complémentaire de demande de bourses est ouverte en septembre pour les élèves non boursiers dans certains cas uniquement.

(les modalités de cette campagne ne sont pas encore connues pour la rentrée 2019-2020)

Pour la campagne complémentaire 2018-2019, seuls les cas suivants étaient pris en compte :

-les élèves non boursiers redoublant leur classe de terminale (échec au baccalauréat) ou 2nde année de CAP
-les élèves en provenance des collectivités d'outre-mer autre que les DOM et les non boursiers arrivant de Mayotte

-les élèves scolarisés en 2018/2019 dans un établissement privé hors contrat, un établissement à l'étranger, un lycée agricole, un dispositif MLDS- DIMA -3^{ème} prépa pro, -retour en formation initiale pour les 16-25 ans

Rappel : Le paiement de la bourse est subordonné à l'assiduité aux enseignements (contrôle mensuel de la fréquentation scolaire et retenues des bourses au pro-rata)

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONCERNANT BOURSES, FONDS SOCIAUX, DEMI-PENSION, INTERNAT, MERCI DE VOUS ADRESSER AU SERVICE INTENDANCE



Année Scolaire 2019/2020

LISTE DES FOURNITURES

Cette liste a été établie après concertation de TOUS les professeurs. Il s'agit d'un MINIMUM INDISPENSABLE.

Certains professeurs demanderont, si nécessaire, un complément de matériel le jour de la rentrée.

Les manuels scolaires sont commandés par la Coopérative du Lycée et seront réglés avec le Pass'Région.

FOURNITURES COMMUNES A TOUTES LES MATIERES

- 1 agenda
- 1 cahier de brouillon (200 pages)
- 1 stylo 4 couleurs + stylo noir et bleu (ou encre) + correcteur
- 1 boîte de 12 crayons de couleur aquarellables
- 4 couleurs différentes de surligneur
- 1 taille crayon
- 1 paire de ciseaux
- Colle Stick
- Pochettes plastiques perforées (format A4) en **quantité suffisante (pour toutes les matières)**
- 1 gomme blanche
- 1 porte-mine 0.5 avec mines HB
- Feuilles de copie double A4 (**petits et grands carreaux**) en **quantité suffisante (pour toutes les matières)**
- Feuilles de copie simple A4 (**petits et grands carreaux**) en **quantité suffisante (pour toutes les matières)**

FRANÇAIS HISTOIRE GEOGRAPHIE

- 2 cahiers 24 x 32 grands carreaux 96 pages

PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT

- 1 pochette en carton ou plastifiée (grand format)

ANGLAIS

- 1 cahier maxi format (24 x 32) de 96 pages
- 1 répertoire ½ format
- 1 clé USB 16 GO
- Surligneurs

MATHEMATIQUES – SCIENCES PHYSIQUES

- Compas, double décimètre, équerre, rapporteur d'angles (matériel commun avec la construction)
- 1 calculatrice graphique CASIO GRAPH 25 (**indispensable pour les cours et les examens**)
- Classeur avec intercalaires ou 2 cahiers 24 x 32

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- 1 paire de chaussures de sport
- 1 bonnet + 1 maillot de bain.
- 1 short ou survêtement
- 1 tee-shirt

- 1 coupe-vent pour les activités extérieures

CONSTRUCTION MECANIQUE (TOUS LES BACS PROS SAUF PI/PG/EDPI)

- 1 classeur grand format 4 anneaux pour documents A4 (32 x 26 cm, dos 4 cm)
- 1 chemise à rabat
- 1 règle plate graduée en plastique transparent (200 mm)
- 1 équerre à 45° en plastique
- 1 équerre à 60° en plastique
- 1 trace cercle
- 1 rapporteur d'angle
- 1 compas (de bonne qualité)

ATELIERS MAINTENANCE INDUSTRIELLE CARROSSERIE AUTOMOBILE (MEI / CAR / MVA)

- 1 classeur 2 boucles avec levier (A4) (pour la Maintenance)
- 1 classeur à 4 boucles (A4) (pour la Carrosserie et l'Automobile)
- 1 pochette d'intercalaires (A4)
- 1 pochette A4 à rabat + élastique
- 2 cadenas à clé

ATELIER TECHNICIEN D'USINAGE (TU)

- 1 classeur gros anneaux
- 1 jeu d'intercalaires
- 1 carnet 9 x 4
- 1 cahier 100 pages 24 x 32 pour la technologie
- 1 calculatrice (demandée en maths)

ATELIER PRODUCTION GRAPHIQUE (PG)

- 1 porte vue
- 3 classeurs (*seulement 2 pour les secondes*)
- 1 petit cahier

ATELIER PRODUCTION IMPRIMEE (PI)

- 1 classeur ou 1 porte-vue

ATELIER EDPI (EDPI)

- Les fournitures seront dans la bourse d'équipement

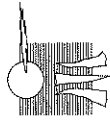
**FOURNITURES A ACHETER A PARTIR DE LA CLASSE DE 1^{ère} BAC PRO
(LES ELEVES DE SECONDE NE SONT PAS CONCERNES PAR CES DISCIPLINES)**

ECO – GESTION

- Pochette cartonnée à 3 rabats

ARTS APPLIQUES

- | | |
|--|--|
| - 1 règle métal plate alu (30 cm) | - 1 crayon papier HB |
| - 1 pochette de 12 feutres | - 1 pochette élastique à rabats épaisseur 2cm
(indispensable pour ranger le matériel en classe) |
| - 1 Porte vue 80 vues | - 1 boîte de 12 crayons de couleurs
aquarellables |
| - 1 stylo feutre noir fin et un feutre noir
moyen | |



ETIENNE MIMARD
LYCEE PROFESSIONNEL

PASS'REGION

Merci de noter les informations ci-dessous pour pouvoir procéder correctement à l'enregistrement du PASS'REGION

AUTORISATION DE SORTIE ELEVE MINEUR ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Je soussigné(e), Nom, Prénom du responsable légal :

Autorise mon fils, ma fille :

Inscrit(e) en classe de :

A sortir librement de l'établissement en cas d'absence de professeur, de permanence non suivie de cours.

Pour information, aux temps de récréation, toute sortie exceptionnelle de l'enceinte de l'établissement devra être motivée auprès des bureaux de la vie scolaire.

oui non

Signature du ou des responsables légaux :

Identité de l'élève

- Sexe : Masculin Féminin
- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Carte de l'an dernier (si l'élève possédait déjà une carte l'an dernier, indiquer son numéro) :

Adresse de l'élève

- Numéro rue :
- Chez :
- Rue :
- Code postal :
- Commune :

Coordonnées :

- Téléphone fixe :
- Téléphone Portable :
- Mail :

Formation :

La carte sera adressée à l'établissement et remise à l'élève en septembre

INFIRMERIE : DOCUMENT A CONSERVER PAR LES FAMILLES

1) Préambule

Tout nouvel élève rentrant dans l'établissement doit remplir une fiche infirmerie et y joindre la copie des vaccinations. Pour les anciens élèves, veuillez signaler à l'infirmerie ou sous pli confidentiel tout changement médical ou administratif. Si un changement, une intervention médicale ou autre intervient au cours de l'année scolaire, pensez à appeler l'infirmerie pour nous en informer.

2) Vaccination

Les vaccinations obligatoires doivent être à jour au moment de l'inscription de votre enfant au lycée.

3) L'hospitalisation d'urgence

En tant que parents ; et donc responsables, vous devrez tout mettre en œuvre pour venir chercher votre enfant malade dans les plus brefs délais.

En cas d'urgence, l'élève est transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté à la situation. La famille est immédiatement avertie par nos soins. L'élève ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille. C'est pourquoi nous vous demandons de nous transmettre un maximum de numéros de téléphone afin de vous joindre rapidement.

4) Les P.A.I

Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) est mis en place uniquement lorsque l'enfant est atteint d'une pathologie (diabète, épilepsie, migraines sévères, allergie...) qui nécessite un aménagement de la scolarité ; tel qu'un tiers de temps supplémentaire, une autorisation de sortie de classe, une prise de traitements...

Pour les élèves internes :

- Prévoir en double les médicaments et/ou injections
- Tout élève ayant une carte vitale à son nom doit l'avoir sur lui durant la semaine à l'internat, ainsi que le prix d'une consultation ; soit 25€.
- Une fiche infirmerie doit être remplie pour l'infirmerie d'internat

Dès la rentrée, il vous faudra :

- Bien prévenir les infirmières de la pathologie de votre enfant
- Télécharger le document P.A.I sur le site :
http://ac-lyon.fr/dsden42/pid33549/sante_scolaire.html?dmenu=2&dsmenu=
- Le remplir, le faire compléter et signer par le médecin qui suit l'enfant
- Apporter ce document ainsi que les médicaments nécessaires à l'infirmerie

5) Les P.A.P

Les élèves DYS (dyslexiques, dyspraxiques, dysphasiques, dysgraphiques, dysorthographiques...) peuvent bénéficier d'un P.A.P (Plan d'Accompagnement Personnalisé). Il s'agit d'un aménagement de la scolarité pour palier aux difficultés de votre enfant. Pour cela, l'élève doit se signaler auprès du professeur principal, et du reste de l'équipe éducative.

Afin de bénéficier d'un aménagement aux examens, prévoir un bilan orthophoniste ou ergothérapeute de moins de deux ans.

FICHE D'URGENCE

Nom de l'établissement

LP Etienne MIMARD
32, rue Etienne Mimard
42021 SAINT ETIENNE CEDEX 01

Année scolaire : 2019/2020

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant vos numéros de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :

2. N° du travail du père :

Portable

3. N° du travail de la mère :

Portable:

4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

T.S.V.P

**AUTORISATION D'INTERVENTION
CHIRURGICALE**

Nous, soussignés, Monsieur et/ou Madame
autorisons l'anesthésie de notre fils/fille au cas où, victime d'un
accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention
chirurgicale.

À le
Signature des parents

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

.....
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement
(allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...)

.....
.....
.....

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

.....
.....
.....

-
- *DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir obligatoirement par les familles à chaque début d'année scolaire.*

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



NOTE CONFIDENTIELLE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX POUR LA VISITE MÉDICALE OBLIGATOIRE D'APTITUDE AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS

(circulaire interministérielle n°11 du 23 octobre 2013
pour les élèves de 15 à 18 ans.)

Cachet de l'établissement :

Section :

Classe :

Nom et prénom de l'élève :

Né(e) le :

Nom des responsables légaux :

Téléphone :

1. Maladies ou hospitalisations antérieures

➤ Convulsions ou crises d'épilepsie ? oui non si oui, à quel âge ?

.....

➤ Autres maladies ? oui non si oui, précisez

.....

➤ Accidents ? oui non si oui, précisez

.....

➤ Opérations ? oui non si oui, précisez

2. Etat de santé actuel

➤ Asthme ? oui non

➤ Eczéma, Urticaire, Allergie ? oui non

.....

➤ Malaises ou pertes de connaissance ?

oui non si oui, précisez

.....

➤ Problèmes de dos ou d'articulation ? oui non si oui, précisez

.....

3. Suivi médical par :

➤ un médecin spécialiste ? oui non à précisez

.....

➤ un psychologue ou un psychiatre ? oui non

➤ un autre professionnel de santé ? oui non à précisez

.....

4. Traitement médicamenteux ? oui non à précisez

.....

5. Autres points à signaler ?

.....

.....

Ce questionnaire est à remettre sous pli cacheté au médecin de l'éducation nationale le jour de la visite avec le carnet de santé . Vous pouvez joindre la copie de tout document médical en votre possession qui vous paraîtrait utile.

RAPPELS

• **Vaccinations**

Il est rappelé que l'aptitude aux travaux règlementés est conditionnée par une situation vaccinale à jour au regard des obligations prévues par la Loi.

- **La consommation de produits psycho actifs** (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences importantes et entraîner **une inaptitude** à la poursuite de la formation professionnelle dispensée pendant le temps nécessaire.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.

A.....le.....

Signature de l'élève

Signature des parents

MINISTERE

DE L'EDUCATION NATIONALE

Service de promotion de la
santé en faveur des élèves

DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL *

Date de la demande :

Nom de l'élève :

Prénoms :

Né(e) le

à

Adresse du CMS

LYCEE ETIENNE MIMARD
32 rue Etienne Mirmard
42021 SAINT ETIENNE CEDEX
Tél. 04 77 49 59 20 - Fax 04 77 49 59 35

Sawicka I n f i e m e n t a

Etablissement où est inscrit l'élève

Etablissement d'où vient l'élève

Nom :

Nom :

Rue

n°

Rue

n°

Commune :

Arr (pour Paris) :

Commune :

Arr (pour Paris) :

Département :

Pays :

Département :

Pays :

Classe :

Classe :

Date de la réponse :

Dossier complet -- Dossier incomplet -- Dossier non retrouvé.

En retour (1) Elève non inscrit

à l'école indiquée.

Autres raisons de non-envoi :

(1) Encadrer les mentions utiles.

* Cet imprimé, une fois complété, doit être renvoyé avec le dossier médical

CODIFICATION DES PROFESSIONS

10 Agriculteurs exploitants

21 Artisan

22 Commerçants et assimilés

23 Chef d'entreprises de 10 salariés et plus

31 Professions libérales

33 Cadres de la Fonction Publique

34 Professeurs, professions scientifiques

35 Professions de l'information, des arts et des spectacles

37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

38 Ingénieurs et cadres technique d'entreprise

42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés

43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 Clergé, Religieux

45 Professions intermédiaires administratives de la Fonction Publique

46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise

47 Techniciens

48 Contremaîtres, agents de maîtrise

52 Employés civils et agents de service de la Fonction Publique

53 Policiers et Militaires

54 Employés administratifs d'entreprises

55 Employés de commerce

56 Personnels des services directs aux particuliers

62 Ouvriers qualifiés de type industriel

63 Ouvriers qualifiés de type artisanal

64 Chauffeurs

65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport

66 Ouvrier non qualifié

67 Ouvriers non qualifiés de type industriel

68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal

69 Ouvriers agricoles

71 Retraités agriculteurs exploitants

72 Retraité artisans, commerçants, chefs d'entreprise

74 Anciens cadres

75 Anciennes professions intermédiaires

77 Anciens employés

78 Anciens ouvriers

81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé

83 Militaires du contingent

84 Elèves, étudiants

85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)

86 Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)



ACADEMIE DE LYON **FICHE INFIRMERIE**
Année Scolaire 2019-2020 Service médical



Nom :
Prénom : CLASSE :
Né(e) le : à :
Nationalité :
Etablissement fréquenté l'an dernier et
classe :
Date d'entrée au lycée :

Qualité : INT DP EXT
Adresse de l'élève pendant l'année scolaire :

PARENTS : Mariés Divorcés Séparés Célibataires Remarié (père-mère) Veuf
Téléphone où joindre les parents :

Domicile :	Portable élève :
Portable père :	Portable mère :

Voisin, ami, autre susceptible de pouvoir venir chercher votre enfant (nom et numéro de tel):.....

N° Sécurité sociale de l'élève :

Nom et prénom du père :

Profession :

Adresse du lieu de travail :

Téléphone du lieu de travail :

Nom et prénom de la mère :

Profession :

Adresse du lieu de travail :

Téléphone du lieu de travail :

Responsable légal : Père Mère Tuteur

Adresse du responsable légal :

Si l'un des deux parents est décédé, date :

Nombre de frères et sœurs :

Nom et adresse du médecin traitant :

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Votre enfant porte-t-il des lunettes ? OUI NON

A-t-il des problèmes d'audition ? OUI NON

A-t-il eu les maladies suivantes : (Rayer la mention inutile)
RUBEOLE - OREILLONS - MONONUCLEOSE - ROUGEOLE
RHUMATISMES ARTICULAIRES AIGUS - HEPATITE VIRALE

A-t-il subi des interventions chirurgicales ? OUI NON
Si oui lesquelles ?.....

A-t-il eu d'autres problèmes particuliers ? (Rayer la mention inutile)
Asthme – Albumine – Diabète – Epilepsie – Incontinence –
Problèmes cardiaques – Problèmes de dos –
Troubles du comportement –Tétanie – Accidents ou
autre :(Préciser).....

A-t-il actuellement des problèmes de santé ? OUI NON
Si oui, lesquels ?.....

A-t-il un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) ? OUI NON
Si oui,
motif(s) :.....

A-t-il un P.A.P (aménagements pédagogiques) ? OUI NON

A-t-il des troubles « DYS ? OUI NON

Présente-t-il une allergie ? OUI NON
Si oui, laquelle
(lesquelles) ?.....

Prend-t-il des traitements ? OUI NON
Si oui, lesquels ?.....

VACCINATIONS

Joindre obligatoirement les photocopies du carnet de vaccinations :

Diphtérie – Tétanos – polio – BCG et tests tuberculiques – (Typhoïde – Hépatite pour sections concernées).

Vérifier que le nom et le prénom figurent sur les photocopies

**Ces vaccinations sont nécessaires.
Leur absence peut interdire l'entrée de l'atelier, de certains
cours de travaux pratiques ou de stages**

En cas de traitement médical, les médicaments accompagnés de l'ordonnance (qui sera rendue à l'élève) devront être confiés à l'infirmière qui en surveillera la prise.

AUCUN ELEVE N'EST AUTORISE à porter sur lui des médicaments.

**Sauf avis contraire de l'administration du lycée,
tous les frais médicaux et pharmaceutiques sont à la
charge des familles, ainsi que le transport des enfants
pour les soins médicaux.**

Fait à.....
le.....

Le père La mère Le tuteur ou le correspondant
de l'élève majeur

CETTE PARTIE EST CONFIDENTIELLE ET SERA A LA DISPOSITION UNIQUE DU SERVICE MEDICAL DU LYCEE.

AUTORISATION DE SORTIE D'UN ELEVE

Je, soussigné (e),

.....
Demeurant

.....
Père, mère, tuteur de l'élève (rayer la mention inutile)

Autorise mon

enfant.....

A se rendre seul chez le dentiste, le médecin, le
kinésithérapeute pour des soins.

le..... Signature :

AUTORITE PARENTALE ; art.371-1 du code civil :

« l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient au père et à la mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne ».

LORSQUE VOTRE ENFANT EST MALADE OU BLESSE, IL EST DE VOTRE DEVOIR DE VENIR LE CHERCHER DANS L'ETABLISSEMENT.

Le..... Signature :